



CONTRAT DE VILLE **APPEL À PROJETS 2026**

Haut-Bugey Agglomération
Service Politique de la Ville
Boîte Postale 817
01108 Oyonnax Cedex

Mairie d'Oyonnax
Service Politique de la Ville
Boîte Postale 817
01108 Oyonnax Cedex

Mairie de Bellignat
10, place de l'hôtel de Ville
01100 Bellignat Cedex

SOMMAIRE

P4.

Rappel thématiques et
axes transversaux
du Contrat de Ville
2024-2030

P5.

Retour sur la programmation 2025
du contrat de ville 2024-2030

P6.

Les Quartiers Prioritaires
Ville et les autres

P8.

À vos projets pour la
programmation 2026
Contrat de Ville
Oyonnax – Bellignat
2024-2030

P10.

Les personnes à contacter et le
calendrier de la programmation 2026

P11.

La cité éducative

P12.

Le Programme de
Réussite Educative
(PRE)

P13.

Les Conseils Citoyens

P14.

Le Fonds Initiatives Locales (FIL)

P15.

Le Budget Intégrant l'Egalité (BIE) :
Mixité, Parité, Egalité : la grille indicative
Egalités Femmes/Hommes
La lutte contre les discriminations

RAPPEL THÉMATIQUES ET AXES TRANSVERSAUX DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030



Les six thématiques

- CADRE DE VIE
- VIVRE ENSEMBLE
- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
- ÉDUCATION ET PARENTALITÉ
- SANTÉ
- INGÉNIERIE POLITIQUE DE LA VILLE

Des quartiers ouverts à tous, et vivables pour tous

Des quartiers favorisant l'Aller mieux, et l'ouverture sur le monde



Des quartiers œuvrant pour l'égalité des chances dès le plus jeune âge

Des quartiers résilients, facteurs de mixité sociale, plus sûrs et plus tranquilles

Des quartiers dynamiques, et parcours de réussite

www.hautbugey-agglomeration.fr



Les cinq axes transversaux

Socle Commun

Co-construire avec les habitants et les partenaires

Assurer l'égalité Femmes/Hommes

Lutter contre les discriminations

Porter les valeurs de la République

Soutenir la transition écologique

www.hautbugey-agglomeration.fr

RETOUR SUR LA PROGRAMMATION 2025 DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030



Programmation 2025

47 Dossiers déposés par les porteurs de projets (60 en 2024)

1 retiré par le porteur avant les COTECH (volet Vivre ensemble)

- 2 refusés (volet Emploi/Economie)
- 2 renvois vers la Cité Educative (volets Santé et Vivre ensemble)

43 Actions soutenues au titre de la programmation 2025 (45 en 2024)

- 6 Conventions Pluriannuelles d'Objectifs
- 2 Actions avec un reliquat financier à reporter sur 2025

ANNEE 2025	Nbr Actions Déposées	Nbr Actions Validées	Nbr Actions Refusées	Nbr Actions renvoyées Cité Educative	Taux de Validation / Déposés	Taux de Validation / Nbr Ttl actions
Cadre de vie	7	7	0	0	100,00%	14,89%
Vivre Ensemble	19	19	0	1	100,00%	40,43%
Développement économique/Accompagnement à l'emploi	15	13	2	0	86,67%	27,66%
Education / Parentalité	1	1	0	0	100,00%	2,13%
Santé	4	2	0	1	50,00%	4,26%
Ingénierie Politique de la Ville	1	1	0	0	100,00%	2,13%
TOTAL :	47	43	2	2	91,49%	

LES QUARTIERS PRIORITAIRES VILLE ET LES AUTRES

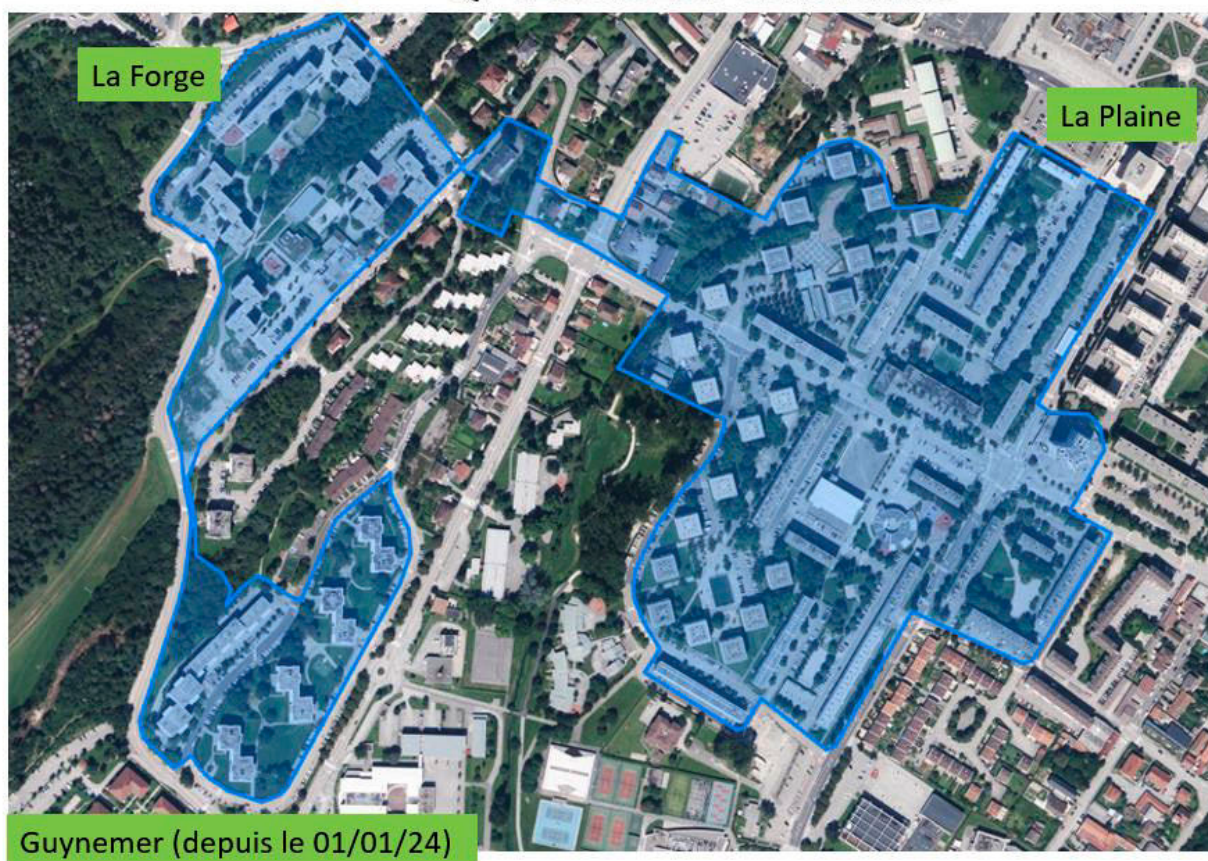
LA PLAINE-LA FORGE-GUYNEMER À OYONNAX ET LE PRÉ DE DES SAULES À BELLIGNAT

Depuis le 1er janvier 2024 la géographie du quartier prioritaire la Plaine-la Forge a été étendue à la totalité du secteur Guynemer, pour devenir le quartier : La Plaine-La Forge-Guynemer.

Le périmètre du quartier le Pré des Saules n'a pas été modifié.



LA PLAINE-LA FORGE-GUYNEMER QPV de 5167 habitants



LE PRE DES SAULES QPV de 1064 habitants



LA VIGILANCE SUR LES AUTRES QUARTIERS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

La Politique de la Ville continue à porter une vigilance particulière à d'autres quartiers que ceux classés prioritaires afin qu'ils restent associés avec le Contrat de ville et bénéficient de l'ingénierie de la Politique de la Ville :

- Les quartiers Nierme, Geilles et La Tuilerie à Oyonnax
- Le quartier du Planet à Arbent
- Le quartier Jacques Cartier à Montréal-la-Cluse
- Le quartier du Mont Cornet à Nantua

À VOS PROJETS POUR LA PROGRAMMATION 2026 CONTRAT DE VILLE OYONNAX — BELLIGNAT 2024-2030

La campagne de programmation pour les projets Politique de la Ville **2026** est lancée.
Vous aurez jusqu'à **novembre/décembre 2025** pour les déposer. Au-delà ils ne seront pas étudiés.

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- S'adresser aux habitants des quartiers relevant de la géographie prioritaire, avec une attention particulière pour aller vers les publics qui ne fréquentent pas les structures existantes.
- Relever de la Politique de la Ville et non du droit commun.
- S'inscrire dans une thématique et dans les objectifs opérationnels du Contrat de Ville.
- Être complémentaire avec les actions existantes sur le quartier (institutionnelles, associatives, ...)
- Associer les partenaires institutionnels et associatifs en s'appuyant sur les ressources du territoire.
- Impliquer les habitants et bénéficiaires dans la construction du projet, son suivi et son évaluation.
- Respecter les réglementations en vigueur et les règles comptables et montrer la bonne gestion financière de l'organisme.
- Rechercher des cofinancements
 - Travailler le projet et le budget en intégrant l'égalité Femmes/Hommes et en utilisant la grille indicative de questionnements visant à apprécier la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les actions financées par la politique de la ville ». Celle-ci est à compléter pour chaque projet faisant l'objet d'une demande de subvention, et à déposer impérativement dans DAUPHIN

LA PLATEFORME DAUPHIN

Pour être instruit, votre dossier doit être impérativement saisi avec ses pièces annexes **sur le portail DAUPHIN** [attestation sur l'honneur, délégation de signature, RIB ...] .

L'accès au portail DAUPHIN pour la saisie en ligne de la demande de subvention s'effectue à partir du site :
<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

Bien que la saisie des bilans définitifs 2025 se fait sur DAUPHIN IL VOUS FAUT COMMUNIQUER VOTRE BILAN 2025 ou votre BILAN PROVISOIRE 2025 IMPÉRATIVEMENT PAR MAIL au service politique de la ville, à l'adresse :

secretariat.politiqueville@oyonnax.fr

Ce bilan ou ce bilan provisoire est INDISPENSABLE pour l'instruction par le COTECH

Pour les porteurs de projets bénéficiaires d'une CPO sont dispensés de cette saisie pour les années 2024 à 2026.

LA PRÉSENTATION DE VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION POLITIQUE DE LA VILLE





RAPPEL DE PRESENTATION BUDGET

La subvention Politique de la ville ne doit pas être ventilée par les porteurs qui présentent une demande globale, que le Cotech des financeurs répartira entre eux

Les subventions de droit commun restent à positionner en fonction des financeurs qui les versent : utilisez l'annotation pour le préciser

74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		10 000,00 €
Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités		10 000,00 €
01-AIN-ETAT-POLITIQUE-VILLE		10 000,00 €
Conseil-s Régional(aux)		0,00 €
Conseil-s Départemental (aux)		0,00 €
Communautés de communes ou d'agglomérations		0,00 €
Commune(s)		0,00 €
Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)		0,00 €
Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		0,00 €
L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		0,00 €
Aides privées (fondation)		0,00 €
Autres établissements publics		0,00 €

www.hautbugey-agglomeration.fr

RAPPEL BUDGET INTÉGRANT EGALITÉ (BIE)

Depuis 2021 les porteurs de projets que vous êtes sont sensibilisés au budget intégrant l'égalité Femmes/Hommes : il est donc impératif de pouvoir communiquer des statistiques genrées, par tranches d'âges.

- 0/15 ans
- 16/25 ans
- 26/64 ans
- 65 ans et plus

LES PERSONNES À CONTACTER POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES

POUR OYONNAX

Laurence JEANNERET NGUYEN
Directrice Politique de la Ville
04 74 77 00 06
06 16 34 66 40
laurence.jeanneretnguyen@oyonnax.fr

Mariem HOBADI
Assistante de direction
04 74 77 00 06
secretariat.politiqueville@oyonnax.fr

Nadia BOUGUETTAYA
Agent de développement
07 50 15 11 89
nadia.bouguetaya@oyonnax.fr

POUR BELLIGNAT (Centre Social et Culturel Jacques Prévert)

Ruud HARTMANS
Directeur
04 74 73 41 07
direction@csbellignat.fr

Carla UCCELLOTTI
Responsable adultes et familles
04 74 73 41 07
adultes.familles@csbellignat.fr

POUR L'ÉTAT

Nathalie AUBAILLY
Chargée de gestion Politique de la Ville
04 74 32 55 15
nathalie.aubailly@ain.gouv.fr

Délégué du Préfet aux quartiers
04 74 32 55 18

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA PROGRAMMATION 2026

3 JUILLET 2025

Déjeuner Politique de la Ville et lancement de la programmation 2026

JUILLET À NOVEMBRE 2025

Préparation des projets par les partenaires
Avec en septembre et en lien avec la Cité Educative : quatre ½ journées de présentation du cahier des charges par thématiques et la coordination des projets

NOVEMBRE / DÉCEMBRE 2025

Dépôt dossiers sur Dauphin avec les bilans définitifs ou provisoires selon la temporalité des actions

DÉCEMBRE 2025 / JANVIER 2026

Comités de lectures propres à chaque financeur

JANVIER / FÉVRIER 2026

COTECH (un à Oyonnax et un à Bellignat)

FIN FÉVRIER / DÉBUT MARS 2026

COPIL Contrat de Ville-Programmation 2026
Séance du Conseil Communautaire pour validation de la programmation 2026

FIN MARS 2026

Envoi des notifications à la suite du Conseil communautaire HBA

CITE EDUCATIVE / CONTRAT DE VILLE

Le territoire Oyonnax-Bellignat est labellisé « Cité Educative » jusqu'en décembre 2026.

Avec une enveloppe annuelle de l'Etat de 320 000 €, il s'agit d'un véritable atout pour faire émerger des projets et renforcer les actions existantes à destination des jeunes de 0 à 25 ans.

Chaque année ce sont + de 60 projets qui sont soutenus autour des 5 thématiques locales suivantes :



La parentalité



La promotion
de la santé



La citoyenneté et
l'esprit critique



Sport/culture



La sécurisation
des parcours

En 2026, une attention particulière sera portée sur :

- La promotion de la santé et la santé mentale des jeunes
- La parentalité
- L'égalité fille / garçon
- La formation interprofessionnelle

Le pilotage de la Cité Educative est assuré par une Troïka : la Préfecture, l'Education Nationale et les deux communes.

Les modalités pratiques et techniques seront disponibles très prochainement et les dépôts de dossiers seront sur la plateforme : demarches-simplifiees.fr

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, MERCI DE CONTACTER :

M. DEBATISSE Sébastien
Directeur Service Education
education@oyonnax.fr

M. ROGET Jean Noël (jusqu'à fin juillet)
Chef de file Education Nationale
jean-noel.roget@ac-lyon.fr

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

Le Programme de Réussite Educative, s'inscrit dans le cadre de la Politique de la ville. C'est un service basé sur un principe de libre adhésion, en direction des familles ayant des enfants âgés entre 2 et 18 ans rencontrant des fragilités familiales, sociales, scolaires, sanitaires, éducatives, et habitant Oyonnax, Bellignat et Arbent.

C'est un service facilitateur de lien, acteur de prévention dont l'objectif est de proposer un accompagnement individualisé et de réduire les inégalités en proposant une réponse adaptée tout en activant le travail en réseau afin d'harmoniser nos pratiques et de mutualiser nos moyens. Les thématiques d'interventions sont diverses : accompagner vers... sport et loisirs, découverte du territoire et des actions existantes, soutien à la parentalité, démarche santé dans l'intérêt de l'enfant, médiation, soutien scolaire... Toutes ces interventions sont réalisées avec les parents et dans l'intérêt de leurs enfants.

L'ÉQUIPE EST COMPOSÉE DE 4 PERSONNES

Carine MULLER

Responsable et Coordinatrice du PRE

carine.muller@oyonnax.fr

06 69 38 73 27

Laurianne L'ORPHELIN

Référente Educative

laurianne.lorphelin@oyonnax.fr

Nassera JAMILI

Référente Educative

nassera.jamili@oyonnax.fr

07 86 43 71 22

Hélène NADIN

Référente Educative

helene.nadin@oyonnax.fr

> Pour bénéficier d'un accompagnement du PRE ou tout renseignement :
Contacter Carine MULLER

LES CONSEILS CITOYENS D'OYONNAX ET BELLIGNAT



Le conseil citoyen est un lieu d'échanges entre habitants et acteurs locaux qui permet de développer des initiatives à partir des besoins des habitants. Il a pour mission de développer l'expertise d'usage et d'assurer la représentation des habitants dans les instances du Contrat de Ville.



Dorénavant, tous les dispositifs (Contrats de Ville et projets de renouvellement urbain) sont conçus et pilotés en associant les citoyens des territoires prioritaires concernés. Ce sont des lieux d'échanges entre habitants, de développement de l'expertise d'usage, de représentation des habitants dans toutes les instances du Contrat de Ville et de prises d'initiatives à partir des besoins des habitants.

La mise en place de ces conseils citoyens dans l'ensemble des quartiers prioritaires a permis de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions, d'initiatives et de co construction à partir des besoins des habitants.

Les conseils citoyens sont représentés à toutes les instances institutionnelles (les Comités Techniques et Comités de Pilotage, comités de lecture, évaluations, diagnostics en marchant ...) et à tous les temps forts (déjeuner Politique de la ville, journée départementale des Conseils Citoyens ...) Du Contrat de Ville et du Renouvellement Urbain.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, MERCI DE CONTACTER :

POUR OYONNAX

Nadia BOUGUETTAYA

Agent de développement

07 50 15 11 89

nadia.bouguetaya@oyonnax.fr

POUR BELLIGNAT

Ruud HARTMANN

Directeur

04 74 73 41 07

direction@csbellignat.fr

Carla UCCELOTTI

Assistante de direction

04 74 73 41 07

direction.adj@csbellignat.fr

adultes.familles@csbellignat.fr

LE FONDS INITIATIVES LOCALES (FIL)

Pour améliorer la vie de quartier et pour faire participer les citoyens aux projets de leur commune, la ville d'Oyonnax a mis en place un Fonds Initiatives Locales Habitants ou Fonds Initiatives Locales Jeunes.

Ce fonds a pour but d'encourager et de soutenir les initiatives d'habitants et de répondre à des micro-projets essentiels à la qualité de la vie sociale pour renforcer le Vivre Ensemble.

Pour bénéficier de cette aide, les projets doivent être portés par une association d'Oyonnax, conçus et menés collectivement, mais aussi participer au renforcement du vivre ensemble.

Principe : Etre attentif aux autres dans son quartier, dans sa ville et plus largement dans le monde.

Objectif général : Permettre à des actions collectives de se concrétiser notamment pour favoriser la mixité et le métissage culturel et social tout en confortant et renouvelant la vie associative.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, MERCI DE CONTACTER :

Nadia BOUGUETTAYA
Agent de développement

07 50 15 11 89

nadia.bouguettaya@oyonnax.fr

Pour télécharger les fiches projets : Site Ville d'Oyonnax – Politique de la Ville - FIL



ANNEXES

- Le Budget Intégrant l'Egalité (BIE) : Mixité, Parité, Egalité
- La grille indicative Egalités Femmes/Hommes
- La lutte contre les discriminations

LE BUDGET INTÉGRANT L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

Le Conseil de l'Europe donne la définition également retenue par l'Union Européenne : « l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire est une application de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus budgétaire. Cela implique une évaluation des budgets existants avec une perspective de genre à tous les niveaux du processus budgétaire ainsi qu'une restructuration des revenus et dépenses dans le but de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ».

Depuis près d'une dizaine d'années, le contexte réglementaire national tend également à rendre l'égalité femmes-hommes comme un incontournable des politiques publiques et notamment dans le cadre de la politique de la ville.

Pour rendre effectives ces incitations, l'ensemble des porteurs de projet mais également des instructeurs doivent, a minima être sensibilisés, voire formés à ces enjeux.

La budgétisation sensible au genre consiste à appliquer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes au volet financier des politiques publiques. Intégrer une démarche de budgétisation sensible au genre conduit à se demander si la collecte (impôts, taxes, paiement du service etc.) et la distribution des ressources financières (subventions aux associations, investissements dans des équipements, fonctionnement des services etc.) renforcent ou diminuent les inégalités entre les sexes.

Au regard des résultats, il s'agit alors de proposer des ajustements et des modifications budgétaires pour mieux garantir l'égalité.

Plusieurs points d'attention, et en particulier :

- la nécessité de disposer de données genrées en quartier prioritaire de la politique de la ville ;
- l'importance de sensibiliser et d'associer l'ensemble des partenaires du contrat de ville à la démarche ;
- la place des femmes ne doit pas être analysée uniquement à travers les publics bénéficiaires d'une action, mais tout au long du processus de conception et de mise en œuvre, et en particulier dans la gouvernance du projet.

La mise en place progressive d'une approche budgétaire intégrée peut se décliner en quatre axes principaux :

- la sensibilisation et la formation des acteurs aux enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- la mise en place d'une procédure d'analyse et de cotation des dossiers de demande de subvention au regard de la prise en compte de ces enjeux ;
- la mise en place éventuelle d'un bonus financier ;
- la détermination d'objectifs et d'indicateurs.

La programmation 2026 va être l'occasion de travailler une nouvelle grille d'évaluation qui viendra remplacer en 2027 l'actuel bilan Cerfa. Ayez la vigilance de commencer à travailler sur les classes d'âge suivantes :

- 0/15 ans
- 16/25 ans
- 26/64 ans
- 65 ans et plus

GRILLE INDICATIVE DE QUESTIONNEMENTS

VISANT À APPRÉCIER LA PRISE EN COMPTE DE **L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES**
DANS LES ACTIONS FINANCÉES PAR LA POLITIQUE DE LA VILLE

NOM DU PROJET	A quel besoin répond le projet ?	SECTEUR CONCERNÉ	
		☐ Amélioration du cadre de vie ☐ L'accès au sport, aux loisirs, à la culture ☐ L'animation jeunesse, la réussite éducative	☐ L'accès à la formation ou à l'emploi, ☐ L'appui à la création d'entreprise ☐ L'insertion sociale ☐ L'égalité femmes hommes, la lutte contre les discriminations ☐ Autres :

PHASE DE DIAGNOSTIC ET D'ÉLABORATION DU PROJET	QUESTIONS À SE POSER	Réponse	Détails / informations que vous souhaitez partager
	1. Est-ce que la situation des femmes et des hommes est la même au regard des besoins identifiés ?	☐ Oui ☐ Non	
	2. Si la situation des femmes et les hommes est différente, savez-vous pourquoi ?	☐ Oui ☐ Non	
	3. Disposez-vous de données quantitatives ou qualitatives à partager sur cela ? Si oui quelles sont ces données ? (étude, fréquentation année précédente,...)	☐ Oui ☐ Non	
	4. Est-ce que votre projet permet de répondre aux besoins des femmes comme des hommes ? et si oui comment ?	☐ Oui ☐ Non	
	5. Avez-vous prévu de mettre en place des actions spécifiques en direction des femmes ou des hommes ou sur le thème de l'égalité femmes hommes ?	☐ Oui ☐ Non	

PHASE DE MISE EN OEUVRE DU PROJET	QUESTIONS À SE POSER	Réponse	Détails / informations que vous souhaitez partager
	6. Le projet est-il prévu et bâti sur le principe de la non-mixité de genre ? si oui pourquoi ? Envisagez-vous à terme d'aller vers un projet mixte ?	☐ Oui ☐ Non	
	7. Est-ce que les activités que vous proposez peuvent attirer davantage les filles et femmes que les hommes et les garçons ?	☐ Oui ☐ Non	
	8. Est-ce que le lieu ou les lieux proposés ou les horaires peuvent attirer autant les filles et femmes que les hommes et les garçons ?	☐ Oui ☐ Non	
	9. Est-ce que la communication sur le projet (les visuels, les slogans, les explications, les médias utilisés, ...) peut toucher de la même manière les filles et femmes ainsi que les garçons et les hommes ?	☐ Oui ☐ Non	
	10. Si vous constatez que les filles et les femmes ou à l'inverse les garçons et les hommes ne viennent pas ou sont en sous nombre, pensez-vous que vous pourrez corriger la situation ? si oui comment ?	☐ Oui ☐ Non	
	11. Avez-vous prévu ou déjà mis en place un outil de collecte des données concernant les bénéficiaires du projet par sexe et par âge ? Sera-t-il possible de mesurer l'impact de l'action au regard du genre ?	☐ Oui ☐ Non	
	Est-ce que l'équipe qui s'occupe du projet a suivi ou envisage de suivre une formation sur l'égalité femmes hommes et la lutte contre les stéréotypes de genre ?	☐ Oui ☐ Non	

Pensez à vous appuyer sur des données par sexe quantitatives et qualitatives pour présenter votre projet - Il existe des données quantitatives et des études sur beaucoup de sujet. Voir les chiffres clés + Centre de ressources polit de la ville RésOVilles

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nommer la réalité du racisme, de l'antisémitisme et des discriminations, et réaffirmer notre modèle universaliste

- Mesurer les phénomènes de racisme, d'antisémitisme et des discriminations
- Mieux éduquer et mieux former
- Sanctionner les auteurs
- Accompagner les victimes

<https://www.economie.gouv.fr/ministere/lutte-contre-discriminations>



AVEC LA PARTICIPATION DE

